## HONORAIRES TTC SUR PRESTATIONS CONCERNANT

#### L'IMMOBILIER D'HABITATION

# TRANSACTIONS : à la charge du vendeur (tranches cumulables)

Au-delà	de 90 000 €	<i>de 45 000 €</i>	de 0 €
de 230 000 €	à 230 000 €	à 90 000 €	à 45 000 €
5 % sur la tranche	6 % sur la tranche	8 % sur la tranche	10 % sur la tranche

### HONORAIRES MINIMUMS DE 1530 Euros TTC

# LOCATIONS : Ces honoraires seront partagés par moitié entre bailleur et locataire, dans le cadre de la loi du 06/07/1989

REDACTION D'ACTES: Bail (Forfait) Etat des lieux (Forfait)	102	Inférieure à 1 an Supérieure à 1 an	
	12% du loyer annuel 9% du loyer annuel	7% du loyer annuel 9% du loyer annuel	HONORAIRES DE VISITE, CONSTITUTION DOSSIER DU LOCATAIRE ET REDACTION BAIL
	3 % du loyer annuel	3 % du loyer annuel	HONORAIRES REALISATION DE
	3 % du loyer annuel	3 % du loyer annuel	L'ETAT DES LIEUX
150 euros	15 % du loyer annuel	10 % du loyer annuel	HONORAIRES TTC
150 euros	12 % du loyer annuel	12 % du loyer annuel	